

Autres légales

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LA ROCHE-SUR-YON LIQUIDATION JUDICIAIRE
RG : 25/25
Date : 25 septembre 2025.
Jugement prononçant la liquidation judiciaire de Cyrille Ferreira, 41, rue Pierre-Nicolas-Loue, 85190 Venansault, Mandataire judiciaire : SCP MJuris prise en la personne de Me Olivier Collet, 72, boulevard A-Briand, 85000 La Roche-sur-Yon. Juge-commissaire : Dorothee Le Du. Date de cessation des paiements : 17 mars 2025.

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LA ROCHE-SUR-YON REDRESSEMENT JUDICIAIRE
RG : 25/28.
Date : 18 septembre 2025.
Jugement ouvrant la procédure de redressement judiciaire de Hugo Poupin, 118, Le Patis, 85390 Bazoges-en-Pareds. Mandataire judiciaire : SELARL Pelletier et Associés, prise en la personne de Me Nicolas Pelletier, 52-56, rue Moilière, 85000 La Roche-sur-Yon. Juge-commissaire : Dorothee Le Du. Date provisoire de cessation des paiements : 21 août 2025. Les déclarations de créances sont à déposer dans un délai de deux mois suivant la présente publication auprès de Me Pelletier.

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LA ROCHE-SUR-YON REDRESSEMENT JUDICIAIRE
RG : 25/29.
Date : 18 septembre 2025.
Jugement ouvrant la procédure de redressement judiciaire de Eric Perrogon, 29, Le Petit Bois Goyer, 85250 Vendrennes. Mandataire judiciaire : SCP MJuris prise en la personne de Me Olivier Collet, 72, boulevard A-Briand, 85000 La Roche-sur-Yon. Juge-commissaire : Dorothee Le Du. Date provisoire de cessation des paiements : 16 juillet 2025. Les déclarations de créances sont à déposer dans un délai de deux mois suivant la présente publication auprès de Me Collet.

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LA ROCHE-SUR-YON REDRESSEMENT JUDICIAIRE
RG : 25/27.
Date : 18 septembre 2025.
Jugement ouvrant la procédure de redressement judiciaire de Alexandre Poupin, 118, Le Patis, 85390 Bazoges-en-Pareds. Mandataire judiciaire : SELARL Pelletier et Associés, prise en la personne de Me Nicolas Pelletier, 52-56, rue Moilière, 85000 La Roche-sur-Yon. Juge-commissaire : Dorothee Le Du. Date provisoire de cessation des paiements : 21 août 2025. Les déclarations de créances sont à déposer dans un délai de deux mois suivant la présente publication auprès de Me Pelletier.

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LA ROCHE-SUR-YON REDRESSEMENT JUDICIAIRE
RG : 25/26.
Date : 18 septembre 2025.
Jugement ouvrant la procédure de redressement judiciaire de EARL Les Orières, 118, Le Patis, 85390 Bazoges-en-Pareds, SIREN 394 412 357. Mandataire judiciaire : SELARL Pelletier et Associés, prise en la personne de Me Nicolas Pelletier, 52-56, rue Moilière, 85000 La Roche-sur-Yon. Juge-commissaire : Dorothee Le Du. Date provisoire de cessation des paiements : 21 août 2025. Les déclarations de créances sont à déposer dans un délai de deux mois suivant la présente publication auprès de Me Pelletier.

Découvrez les nouveautés des **Editions OUEST-FRANCE**
Beaux-livres • Maison décoration
Tourisme • Histoire Cuisine
Loisirs récréatifs • Pratique
Nature • Jeunesse
www.editionsouestfrance.fr

Communauté d'agglomération de LA ROCHE-SUR-YON
Droit de préemption urbain

DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE

Par délibération du 30 septembre 2025, le Conseil d'agglomération a approuvé la délibération modificative du droit de préemption urbain suite au transfert de la compétence du PLU. La délibération est consultable aux services techniques, rue Lafayette à La Roche-sur-Yon, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Préfecture de la VENDEE
Bureau de l'Environnement

COMMUNIQUÉ

Réunie le 3 octobre 2025, la commission départementale d'aménagement commercial de la Vendée a donné un avis favorable à la demande de la SAS Sodvadière (représentée par M. Christophe Gadais, 20, rue du Sirocco espace commercial les Alizés, 85300 Challans), en vue de procéder à l'extension d'un ensemble commercial par extension de l'espace culturel E. Leclerc et par la régularisation de la surface de vente de l'hypermarché et la création d'un parking silo avec toiture photovoltaïque, route de Noirmoutier à Challans sur les parcelles cadastrées section DM 38, 51, 117. Voies et délais de recours : articles R752-30 et R752-32 du Code de commerce. Cet avis est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Département de LA VENDEE
Communauté de communes du PAYS DE POUZAUAGES

AVIS

Par délibération n° CC23092514 du 23 septembre 2025, le Conseil communautaire a approuvé le projet d'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine intercommunal (AVAPI).

Cette démarche, qui concerne les bourgs de Pouzauges et de Sévermont (La Flocellière, Châtelliers-Châteaurum, La Pommeraiie-sur-Sèvre), vise à assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti et paysager. Le projet se compose d'un rapport de présentation et diagnostic, d'un règlement, ainsi que d'un plan de protections. La délibération et le dossier sont tenus à la disposition du public à la Maison de l'Intercommunalité, aux jours et heures habituels d'ouverture. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

La Présidente.

Département de LA VENDEE
Communauté de communes du PAYS DE POUZAUAGES
Modification simplifiée n°4 du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUj)

APPROBATION

Par délibération n° CC23092516 du Conseil communautaire en date du 23 septembre 2025, la communauté de communes du Pays de Pouzauges a approuvé la modification simplifiée n° 4 du PLUJ.

Cette procédure porte sur :
- la suppression et la modification de certains emplacements réservés,
- l'ajout de bâtiments agricoles à l'inventaire des bâtiments autorisés à changer de destination,
- des modifications de zonage sur les communes de Pouzauges et Sévermont,
- la suppression de certaines OAP sectorielles,
- l'adaptation du règlement écrit afin d'intégrer la sous- destination « établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale »dans le secteur UE du Fief Roland à Pouzauges. La délibération, ainsi que le dossier d'approbation, sont tenus à la disposition du public à la Maison de l'intercommunalité, aux jours et heures habituels d'ouverture. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

La Présidente.

Marchés publics

Procédure formalisée

Ville du Poiré-sur-Vie

Réhabilitation et la rénovation énergétique du bâtiment La Martelle

PROCÉDURE FORMALISÉE

- Organisme qui passe le marché** : ville du Poiré-sur-Vie, 4, place du Marché, CS 70004, 85170 Le Poiré-sur-Vie, tél. 02 51 31 80 14, SIRET 21850178100015
- Mode de passation du marché** : procédure formalisée conformément aux articles 2124-2 du Code de la commande publique.
- Objet du marché** : maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et la rénovation énergétique du bâtiment La Martelle au Poiré-sur-Vie. Code CPV : 71000000-8 services d'architecture, service de construction, services d'ingénierie et service d'inspection. À titre indicatif, le maître d'ouvrage souhaite engager les travaux au dernier trimestre 2026. La date de début du marché est la notification de l'ordre de service.
- Dossier à retirer** : téléchargeable gratuit sur le site https://www.marches-securises.fr
- Date limite de remise des offres** : le 6 novembre 2025 à 12 h 00.
- Lieu de remise des offres** : les dossiers devront être déposés via la plateforme https://www.marches-securises.fr
- Justificatifs à produire** : voir le règlement de consultation.
- Critères d'attribution** : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
- prix des prestations : 40 %
- qualité de l'équipe proposée : 35 % dont 10 % moyens et compétences des membres de l'équipe de maîtrise d'œuvre, 25 % expériences de l'architecte mandataires dans le domaine de la consultation,
- qualité de la méthodologie proposée : 15 %,
- cohérence et optimisation du planning : 10 %.
- Délaï de validité des offres** : 120 jours.
- Renseignements** : toute demande d'information(s) complémentaire(s) devra être formulée par écrit (au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres) par l'intermédiaire de la plateforme : www.marches-securises.fr
- Date d'envoi à la publication** : le 6 octobre 2025.

Avis administratifs

PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE AGGLOMÉRATION
Modification n° 1 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Brétignolles-sur-Mer

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Il est rappelé que, par arrêté n° ARSG2025-021 en date du 3 septembre 2025, M. François Blanchet, président du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération compétent en matière de Plan local d'urbanisme, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique relative à la modification n° 1 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Brétignolles-sur-Mer, réalisée conformément au Code de l'environnement. À cet effet, M. Jean-Paul Christiny, gendarme à la retraite, a été désigné par le tribunal administratif de Nantes en qualité de commissaire enquêteur. M. Jean-Jacques Ferré est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par ce même tribunal. L'enquête publique se déroulera à la mairie de Brétignolles-sur-Mer, du lundi 6 octobre 2025 à 9 h 00 au mercredi 5 novembre 2025 à 17 h 30. La personne responsable du projet est M. François Blanchet, président du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération. Pour répondre aux demandes d'informations des administrés, M. le Commissaire enquêteur recevra à la mairie de Brétignolles-sur-Mer aux jours et heures suivants :
- lundi 6 octobre 2025 de 14 h 00 à 17 h 30,
- vendredi 24 octobre 2025 de 9 h 00 à 12 h 30,
- mercredi 5 novembre 2025 de 14 h 00 à 17 h 30. Pendant la durée de l'enquête : afin que chacun puisse en prendre connaissance, un dossier d'enquête publique sera tenu à la disposition du public à la mairie de Brétignolles-sur-Mer, selon les horaires habituels d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30). Ce dossier sera également consultable gratuitement sur un poste informatique, aux horaires habituels d'ouverture au public tels qu'indiqués ci-dessus.

Les informations relatives à l'enquête publique pourront également être consultées sur les sites internet du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération (www.paysaintgilles.fr) et de la commune de Brétignolles-sur-Mer (www.bretignolles-sur-mer.fr). Les observations et propositions du public pourront être :
- consignées sur le registre d'enquête tenu à la disposition du public à la mairie de Brétignolles-sur-Mer,
- adressées par courrier, à l'adresse suivante : M. le Commissaire enquêteur, enquête publique modification n° 1 PLU Brétignolles-sur-Mer, mairie de Brétignolles-sur-Mer, 6, avenue de la Plage, BP 24, 85470 Brétignolles-sur-Mer,
- adressées par courriel, à l'attention expresse du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : enquete-plu-bretignolles@paysaintgilles.fr (indiquer précisément dans l'objet du courriel : Enquête publique modification n° 1 PLU Brétignolles-sur-Mer). Les observations et propositions reçues par courrier seront tenues à la disposition du public à la mairie de Brétignolles-sur-Mer, dans les meilleurs délais et pendant toute la durée de l'enquête.

Seules les observations et propositions reçues par courriel seront accessibles sur les sites internet du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération (www.paysaintgilles.fr) et de la commune de Brétignolles-sur-Mer (www.bretignolles-sur-mer.fr) dans les meilleurs délais et pendant toute la durée de l'enquête. Afin d'être prises en compte, toutes ces observations et propositions devront impérativement parvenir durant l'enquête publique. Toute information complémentaire sur le dossier pourra être obtenue auprès de M. Franck Tesson, adjoint au maire en charge de l'urbanisme à la commune de Brétignolles-sur-Mer, au 02 51 22 46 08 ou par courriel : urbanisme@bretignollessurmer.fr. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du service planification territoriale du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération dès la publication du présent arrêté.

À l'expiration de l'enquête : le registre sera clos et signé par M. le Commissaire enquêteur. Dès réception du registre, le commissaire enquêteur rencontrera, sous huitaine, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera alors d'un délai de quinze jours pour produire ses observations au procès-verbal de synthèse. Le commissaire enquêteur transmettra son rapport ainsi que ses conclusions motivées à M. le Président du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération dans les 30 jours à compter de la clôture d'enquête.

Le rapport et les conclusions motivées de M. le Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an au siège du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération.

Ces documents seront également mis en ligne pendant un an sur le site internet du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération (www.paysaintgilles.fr). Une copie de ces documents seront également tenus à la disposition du public à la mairie de Brétignolles-sur-Mer et à la préfecture de Vendée pendant un an.

Au terme de l'enquête publique, le projet de modification n° 1 du PLU de la commune de Brétignolles-sur-Mer pourra être approuvé par le conseil communautaire du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération après modifications éventuelles tenant compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations et propositions du public, du rapport du commissaire enquêteur ainsi que ses conclusions motivées et son avis.

*Pour le Président
La Conseillère déléguée
Nicole BOULINEAU.*

ouest france	Membres du Directoire : MM. François-Xavier Lefranc, Président, Fabrice Bazard, Directeur Général, Mme Maud Lévrier, M. Olivier Porte.
Société « Ouest-France » S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 300 000 €	Membres du Conseil de Surveillance : MM. David Guiraud, Président, Mmes Christine Blanc-Patin, Vice-Présidente Valérie Cottereau, Elsa Da Costa, Annabel Desgrées du Loù, Laurence Méhaignerie, MM. Pierre Charpentier, Denis Boissard, Thierry Maillard. SIPA représentée par M. Benoît Le Goaziou, Association Ouest-France Solidarité représentée par M. Paul Hutin.
Siège social : 10 rue du Breil - 35000 Rennes Tél. 02 99 32 60 00 www.ouest-france.fr	Principale associée : SIPA (Société d'investissements et de participations). SIPA est contrôlée par l'Association pour le Soutien des Princes de la Démocratie Humaniste, association loi 1901, dont le Conseil d'Administration est composé de MM. David Guiraud, Président; Bertrand Badré, Olivier Bonsart, Denis Boissard, Christophe Hutin, Benoît Le Goaziou, François Le Goaziou, Gabriel Petitpont, Mmes Christine Blanc Patin, Annabel Desgrées du Loù, Laurence Méhaignerie, Dominique Quinio, Marie-Trinité Thouffier.
Adresse postale : 10 rue du Breil 35051 Rennes cedex 9	Directeur de la publication : M. François-Xavier Lefranc.
Rédaction de Paris : 91 rue du Faubourg-Saint-Honoré 75008 Paris. Tél. 01 44 71 80 00	Rédacteurs en chef : M. Philippe Boissonnat, Mme Laetitia Greffié, M. Sébastien Grosmaître.

Commune de Saint-Vincent-sur-Graon

Construction de logements collectifs

PROCÉDURE ADAPTÉE RESTREINT

Section 1 : Identification de l'acheteur :
Nom complet de l'acheteur : commune de Saint-Vincent-sur-Graon.
Type de numéro national d'identification : Siret.
N° national d'identification : 21850277100015.
Ville : Saint-Vincent-sur-Graon.
Code postal : 85540.
Groupeement de commandes : non.
Section 2 : Communication :
Moyen d'accès aux documents de la consultation :
Lien URL vers le profil d'acheteur : https://www.marches-securises.fr
Identifiant interne de la consultation : 0242C25AMOSPL.
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Nom du contact (chargé d'opérations) : M. Pierre-Jean Tabourel.
Adresse mail du contact : p.jtabourel@vendee-expansion.fr
N° téléphone du contact : 06 33 78 55 29.

Section 3 : Procédure :
Type de procédure : procédure adaptée restreint.
Conditions de participation :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle : conditions/moyens de preuve :
Les éléments suivants devront être fournis :
Pour la compétence architecture : l'attestation d'inscription à l'ordre des architectes de l'année en cours.
Capacité économique et financière : conditions/moyens de preuve :
Les éléments suivants devront être fournis :
- chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché public, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles,
- DC2 ou documents équivalents,
- la preuve d'une assurance pour les risques professionnels en cours de validité, attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle.
Capacité technique et professionnelle : conditions/moyens de preuve :
Les éléments suivants devront être fournis :
- preuve par tous moyens,
- une déclaration indiquant indiquant les moyens humains généraux du candidat (effectifs, organigramme, CV...),
- la fiche récapitulative de l'ensemble de l'équipe de maîtrise d'œuvre (selon le modèle tableau fourni).

L'attestation d'inscription à l'ordre des architectes de l'année en cours, pour le reste de l'équipe : les certificats de qualification professionnelle et/ou les principaux services fournis en adéquation avec le projet (références), ou, à défaut, tout autre élément permettant d'apprécier les capacités.
Pour au moins un membre de l'équipe : la ou les autorisation(s) d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) concepteur de moins de 5 ans.
Technique d'achat : sans objet.
Date et heure limites de réception des plis : le 3 novembre 2025 à 12 h 00.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidats : non.
Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.

L'acheteur exige la présentation de variantes : non.
Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : construction de logements collectifs à Saint-Vincent-sur-Graon (85)
Code CPV principal : 71200000.
Type de marché : services.
Description succincte du marché :
L'estimation des travaux fixée par le maître d'ouvrage est de : 1 026 000 euros HT.
Elle se décompose comme suit :
- réalisation de l'îlot A (5 logements) : 526 000 euros HT,
- réalisation de l'îlot B (5 logements) : 500 000 euros HT.
Lieu principal d'exécution du marché : Saint-Vincent-sur-Graon.
La consultation comporte des tranches : oui.
Une tranche ferme relative aux missions ESQ/DIAG à APD pour l'ensemble du projet (lots A et B) et PRO/DCE à OPC pour l'îlot A et une tranche optionnelle relative aux missions PRO/DCE à OPC pour l'îlot B.
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non.
Section 5 : Lots :
Marché alloti : non.
Section 6 : Informations complémentaires :
Visite obligatoire : non.
Autres informations complémentaires
Assistant à Maîtrise d'Ouvrage : Vendée Expansion - SPL, 33, rue de l'Atlantique, CS 80206, 85005 La Roche-sur-Yon cedex, tél. 02 51 44 90 00.
Compétences requises : architecture, économie de la construction, structure, fluides, ordonnancement, pilotage, coordination.

Ville des Sables-d'Olonne

Église Saint-Nicolas : réfection des locaux et SSI

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : identification de l'acheteur :
Nom complet de l'acheteur : ville des Sables-d'Olonne. Numéro national d'identification : Siret : 20008213900011. Ville : Les Sables-d'Olonne. Code postal : 85100.
Groupeement de commande : non.
Section 2 : communication :
Moyen d'accès aux documents de la consultation : lien URL vers le profil d'acheteur : https://www.marches-securises.fr/
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Nom du contact : Mme Carmen Perez.
Adresse mail du contact : carmen.perez@lsoaoglo.fr
Numéro de téléphone du contact : 02 51 23 16 00.
Section 3 : procédure :
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Conditions de participation :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle : déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles.
Capacité économique et financière :
- déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles,
- déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents
Capacité technique et professionnelle :
- une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin, - une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public.

Technique d'achat : sans objet
Date et heure limites de réception des plis : 29 octobre 2025 à 12 h 00.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidat : non.
Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.
L'acheteur exige la présentation de variantes : non.
Section 4 : identification du marché :
Intitulé du marché : église Saint-Nicolas : réfection des locaux et SSI.
Code CPV principal : 45000000-7.
Type de marché : travaux.
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : gros oeuvre.
Lieu principal d'exécution du marché : 85100.

Durée du marché (en mois) : 3.
Consultation à tranches : non.
La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : non.
Section 5 : lots :
Marché alloti : oui.
Description du lot : gros oeuvre, aménagement extérieur.
Code CPV principal : 4523220-4.
Lieu d'exécution du lot : 85100.
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : gros oeuvre.

Description du lot : menuiseries extérieures bois.
Code CPV principal : 45421000-4.
Lieu d'exécution du lot : 85100.
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : menuiserie.
Description du lot : agencement.
Code CPV principal : 39141000-2.
Lieu d'exécution du lot : 85100.
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : mobilier.
Description du lot : menuiserie intérieure, cloisons, doublages, plafonds.
Code CPV principal : 44112300-1.
Lieu d'exécution du lot : 85100.
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : cloison, faux plafond.
Description du lot : revêtements de sols, faïence.
Code CPV principal : 45432000-4.
Lieu d'exécution du lot : 85100.
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : revêtements de sols.
Description du lot : nettoyage de fin de chantier.
Code CPV principal : 90910000-9.
Lieu d'exécution du lot : 85100.
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : nettoyage de locaux.
Description du lot : électricité, courants faibles.
Code CPV principal : 09300000-2.
Lieu d'exécution du lot : 85100.
Description du lot : plomberie, sanitaires, chauffage, ventilation.
Code CPV principal : 45330000-9.
Lieu d'exécution du lot : 85100.
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : plomberie (travaux).

Section 6 : informations complémentaires :
Visite obligatoire : oui.
Détails sur la visite : visite entre 8 h 00 et 16 h 00 : rendez-vous à prendre en amont avec la personne énoncée ci-dessous (avant le 21 octobre). Cédric Duranteau, cedric.duranteau@lsoaoglo.fr 07 87 30 74 71.

Judiciaires et légales

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur :
centraledesmarchés.com

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 €Ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actuelgales.fr.

Marchés publics

Procédure adaptée

Commune de Saint-Denis-la-Chevasse

Construction de vestiaires

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : identification de l'acheteur :
Nom complet de l'acheteur : commune de Saint-Denis-la-Chevasse. Type de numéro national d'identification : Siret. N° national d'identification : 21850208600059. Ville : Saint-Denis-la-Chevasse. Code postal : 85170.
Groupeement de commandes : non.

Section 2 : communication :
Moyen d'accès aux documents de la consultation : lien URL vers le profil d'acheteur : https://www.marches-securises.fr
Identifiant interne de la consultation (n° opération) : 0258C25AMOSPL.
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui.
Nom du contact : Carine Thiphaigne.
Adresse mail du contact : c.tiphaigne@vendee-expansion.fr
N° téléphone du contact : 06 24 21 51 28.
Section 3 : procédure :
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle : conditions/moyens de preuve :**
Les éléments suivants devront être fournis : présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années ou à défaut, des certificats de qualification professionnelle/preuve par tout moyen.

- **Capacité économique et financière : conditions/moyens de preuve :**
Les éléments suivants devront être fournis : chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché public, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles/DC2 ou documents équivalents ; la preuve d'une assurance pour les risques professionnels en cours de validité/attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle.

- **Capacité technique et professionnelle : conditions/moyens de preuve :**
Les éléments suivants devront être fournis : présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années ou à défaut, des certificats de qualification professionnelle (preuve par tous moyens) ; une déclaration indiquant les moyens humains généraux du candidat (effectifs, organigramme, CV...) ; une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature (moyens techniques généraux) ; pour les entreprises des lots 01 «terrassements, VRD, espaces verts» et 02 «gros oeuvre», la ou les